







Déclaration intersyndicale CSA MEN 11 juin 2024

Madame la Ministre, Mesdames, Messieurs,

Les organisations syndicales représentatives FSU, FNEC FP-FO, CGT Educ'action, et SNALC ne siègeront pas à ce CSA MEN du 11 juin. Lors de celui-ci nous sommes invités à émettre un avis sur des textes qui vont- dégrader profondément la formation initiale. Nous dénonçons la méthode employée, en dépit de nos multiples alertes, vous avez continuer d'avancer sans respecter le dialogue social. Aucun état des lieux après les dernières réformes, aucune étude d'impact, aucun document officiel envoyé dans de bonnes conditions (quand ils n'ont pas été découvert sur les réseaux sociaux ou par l'intermédiaire d'autres acteurs du système éducatif). La multilatérale et la bilatérale de décembre n'ont même pas été suivies d'une transmission d'informations stabilisées. Guidés avant tout par un agenda politique, vous avez passé outre ces impératifs qui relèvent pourtant des incontournables de la démocratie sociale.

Les transformations proposées sont plus qu'inquiétantes. Les premières mesures indispensables pour renforcer l'attractivité du métier sont celles d'une amélioration des salaires et des conditions de travail. En lieu et place de ces mesures vous proposez une réforme où le lauréat du concours n'aura pas le statut de fonctionnaire stagiaire et sera gratifié à hauteur de 900 euros. Pour quel concours de la fonction publique de catégorie A, oserait-on imposer cela ?

Les lauréats seront affectés dès le M1, sans statut et devront avec 900 euros déménager, vivre tout ceci pour une année qui ne sera pas prise en compte dans l'avancement. Avec une possibilité de barrage en fin de master 1. Le concours ne donnerait même plus la garantie de pouvoir être fonctionnaire stagiaire! Cette réforme crée de plus une inégalité devant le concours pour les PE: création de licences spécifiques, dites LPPE, qui dispensent de passer les épreuves d'admissibilité.

L'engagement de 4 ans demandé aux lauréats sous peine de devoir rembourser est inconséquent au regard du statut de l'année de formation.

De plus, à ce jour, à moins de 3 mois de la rentrée scolaire et en l'état actuel de nombreuses questions sont restées sans réponse, notamment celle de la poursuite d'études pour les reçus collés. De nombreux sujets n'ont pas encore été abordés : contenu de la formation initiale, titularisation, réorientation possible Les formateurs et formatrices ne savent pas quel sera leur avenir et ce qu'ils et elles devront enseigner dès la rentrée 2024. Les étudiant es ne connaissent ni les attendus de la formation, ni les maquettes de concours.

Les projets de maquettes des concours, les contenus envisagés montrent le mépris pour nos métiers ainsi que le peu de reconnaissance et considération pour la qualification des personnels enseignants et CPE. Quant aux sujets zéro du CRPE qui ont, là encore, fuité sur les réseaux sociaux, ils relèvent d'une profonde déconsidération pour les professeurs des écoles. Pour toutes ces raisons, il est inconséquent pour l'avenir de nos métiers et pour l'avenir de la jeunesse de laisser les textes en l'état.

La crise d'attractivité s'enracine dans la durée et le gouvernement fait le choix de l'aggraver avec une réforme précipitée. Le texte statutaire transmis aux organisations syndicales relève d'un mépris et d'une provocation envers les futur·es enseignant·es jamais égalé concernant la rémunération, la formation et l'affectation et laisse des vides statutaires très importants.

Les organisations FSU, FNEC FP FO, CGT Educ'action, SNALC demandent d'urgence au ministère de suspendre cette réforme, de prendre le temps d'une vraie concertation et d'envisager une réforme qui relancera réellement l'attractivité du métier.